

 <p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p>UNC UNIVERSITÉ de la NOUVELLE-CALÉDONIE</p>	VACANCE DE POSTE	
	<p>Un maître de conférences en délégation ou un enseignant-chercheur associé (PAST - MAST)</p> <p>Sections CNU 92-85 et sections connexes</p>	
	<p><u>Date de prise de fonction</u></p> <p>A partir du 01/07/2026</p>	<p><u>Mode de recrutement</u></p> <p>MCF par voie de délégation (réservé aux MCF titulaires) ou enseignant-chercheur associé (PAST - MAST) A temps plein</p>

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

Ancrée dans son environnement et sa région, l'UNC a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. A ce titre, elle préside le CRESICA, consortium regroupant 9 organismes de recherche en Nouvelle-Calédonie, et co-porte avec l'University of South Pacific (Fidji) le PIURN, réseau des universités du Pacifique insulaire. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, coordonnée au niveau local et régional, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 500 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 1 CFA, 1 service de la formation continue, 3 unités de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), un campus connecté à Wallis-et-Futuna, des infrastructures modernes (*learning centre*, installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes (plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, entrepreneuriat étudiant, etc.), des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique et un environnement et une qualité de travail uniques.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue. Elle est ainsi lauréate de plusieurs appels à projets (AAP) structurants pour l'établissement :

- AAP Nouveaux cursus à l'université, avec son projet TREC qui accompagne la réussite en licence avec la mise en place de parcours en 5 ou 7 semestres ;
- AAP Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures, avec son projet CROSS qui porte des dispositifs innovants d'orientation du secondaire vers le supérieur ;
- AAP Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, avec son projet StART UNC pour le développement de la formation professionnelle ;

- AAP ExcellencES, avec son projet DiversitES qui vise à transformer l'établissement en s'appuyant sur une signature, celle des diversités biologiques, culturelles et linguistiques ;
- AMI Compétences et Métiers d'Avenir, avec son projet AVENIR NC pour le développement de formations en lien avec la décarbonation de l'industrie.

L'UNC porte également des actions dans le cadre de projets pilotés par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- TRIAD, projet lauréat de l'AAP Plan Innovation Outre-Mer, qui vise à développer des systèmes alimentaires durables en Nouvelle-Calédonie ;
- Campus N, projet lauréat de l'AMI Compétences et Métiers d'Avenir, pour le développement des formations en lien avec la transition numérique.

L'UNC est enfin labellisée « SAPS » (Science Avec et Pour la Société) depuis 2024 grâce à son projet Nebelo, porté en collaboration avec plusieurs acteurs calédoniens, qui vise à rapprocher la science de la société par le biais d'un dialogue renforcé entre sciences exactes et sciences humaines et sociales et par des actions de médiations scientifiques à destination de tous les publics.

Éléments de contexte :

La situation sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est marquée par un déficit de professionnels de santé, une offre de soins inégalement répartie sur le territoire et de fortes difficultés d'accès aux soins. Ces constats mettent en évidence la nécessité de renforcer substantiellement la formation dans les domaines de la santé, du sanitaire et du social, afin d'accompagner le développement d'un système de santé et d'action sociale adapté aux besoins du territoire.

Afin de répondre à ces enjeux, l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) engage une structuration renforcée de son offre de formation à travers la création d'un **Pôle Santé, Sanitaire et Social** (P3S). Ce projet vise à coordonner et à harmoniser les formations de santé existantes, tout en développant de nouvelles filières répondant aux besoins émergents. L'UNC, déjà investie depuis plus de vingt ans dans la formation préparatoire aux études de santé, conduit cette démarche en partenariat étroit avec les acteurs locaux, notamment l'IFPSS.

Cette initiative a pour objectif de renforcer la cohérence et la complémentarité entre les différents parcours de formation, de favoriser le développement de nouvelles offres adaptées (telles que le diplôme de technicien de laboratoire médical), et de soutenir la recherche appliquée dans les domaines de la santé et du social.

Afin de coordonner la mise en place du P3S, l'UNC propose le recrutement d'un enseignant-chercheur qui participera activement au développement des sciences infirmières, sanitaires et sociales en Nouvelle-Calédonie, à travers trois missions principales :

- **Pilotage et gestion de la filière sciences infirmières, sanitaires et sociales**, incluant la coordination pédagogique, la participation aux instances locales et le développement de partenariats institutionnels et universitaires
- Le cas échéant, **enseignement et formation** dans le cadre du processus d'universitarisation des formations paramédicales, notamment pour les formations d'infirmier(ère) et d'infirmier(ère) en pratique avancée (IPA)
- **Recherche et innovation en santé**, avec une orientation forte sur les pratiques soignantes, les parcours de santé et les besoins spécifiques du territoire néo-calédonien.

Profil recherché :

La personne recrutée devra être titulaire d'un **doctorat en sciences** (mention biologie-santé, sciences infirmières, santé publique, sociologie de la santé ou équivalent) et qualifié dans les **sections 92 ou 85 de la CNU** (ou discipline et spécialisation connexes) ou justifier d'une expérience professionnelle autre qu'une activité d'enseignement directement en rapport avec la spécialité enseignée. Une bonne capacité d'adaptation au contexte ultramarin est attendue.

Coordination de la filière P3S :

Dans le cadre de l'universitarisation des filières paramédicales, l'enseignant-chercheur participera à :

- la coordination des activités pédagogiques, administratives de la filière ;
- la liaison avec les partenaires institutionnels (Services et direction de la Nouvelle-Calédonie ou des provinces, IFPSS, CHT, CHN, CHS, etc.) ;
- la coordination avec les équipes pédagogiques et des formateurs des instituts de formation impliqués ;
- la planification stratégique de l'évolution de la filière en cohérence avec les besoins de santé du territoire ;
- la gestion de projets d'innovation pédagogique, incluant la simulation, la formation numérique et la formation interprofessionnelle.

Activités d'enseignements :

La personne recrutée jouera un rôle clé dans la structuration et la mise en œuvre des enseignements liés aux formations en santé, notamment :

- la participation à la coordination des programmes de formation en soins infirmiers et en pratique avancée
- la contribution à l'intégration des formations de l'IFPSS dans le système universitaire (LMD) :
- l'enseignement des disciplines intégrées notamment dans les UE de biologie fondamentale et UE d'infectiologie et hygiène ;
- l'encadrement et le suivi de mémoires d'étudiants ;
- la contribution à la mise en œuvre et au développement de méthodes d'apprentissages innovantes.

La personne recrutée participera également aux instances de pilotage pédagogique et aux jurys de formation.

Activités de recherche :

La personne recrutée sera rattachée au **laboratoire ISEA**. La recherche menée s'inscrira dans les axes suivants, en lien avec la politique scientifique de l'UR ISEA :

- la valorisation de la biodiversité et des savoirs traditionnels associés aux environnements terrestres de la Nouvelle-Calédonie ;
- l'impact des facteurs environnementaux sur la santé (contaminations, antibiorésistances, urbanisation, maladies vectorielles, changement climatique).

D'autres thématiques de recherche potentiellement importantes pour la Nouvelle-Calédonie pourront être explorées, parmi lesquelles :

- le parcours de soins, santé communautaire et prévention dans le contexte du Pacifique Sud ;
- la démographie et l'attractivité des professions de santé en contexte insulaire ;
- l'organisation des soins, l'interprofessionnalité et la qualité de vie au travail des soignants ;
- le développement de la pratique avancée et de l'innovation clinique.

La personne recrutée développera des projets interdisciplinaires et interinstitutionnels, en partenariat avec le Cresica, notamment l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), les établissements de santé publics et privés et les autorités sanitaires locales. Il contribuera à la valorisation scientifique des travaux par des publications, communications et actions de transfert de connaissances et accompagnera les formateurs et les étudiants dans la formation *à et par* la recherche (initiation, méthodologie, production de savoirs).

Contacts utiles :

Mathieu BUFFET, directeur du département STS : mathieu.buffer@unc.nc

Nicolas LEBOUVIER, directeur de l'unité de recherches ISEA : nicolas.lebouvier@unc.nc

Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature pour un MCF en délégation (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement-enseignants@unc.nc

Les dossiers de candidature pour l'enseignant-chercheur associé, MAST - PAST (lettre de motivation, CV, copie de la pièce d'identité, copie du dernier diplôme, attestation justifiant d'une activité principale autre que l'enseignement et être toujours en activité. L'expérience professionnelle doit être en rapport avec la discipline enseignée) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie recrutement-enseignants@unc.nc

au plus tard le 17/06/2026

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation ou en détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur ou chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur ou chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)
 - un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation

	Montant	Total perçu
Enseignant·e-chercheur·e	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)